## ANNEXE III

FORMAT DE DÉFINITION DES SOUS-CLASSES DE LA CIB		
FORMAT DE DÉFINITION DE SOUS-CLASSE	DESCRIPTION	
Titre de la sous-classes	Pour assurer la concordance, sur le plan du champ couvert, entre le titre et la définition d'une sous-classe, le titre de la sous-classe est inclus dans le format de définition, ou rendu visualisable d'une autre manière pour l'utilisateur, avec les autres éléments de définition. Le titre d'une sous-classe consiste en une phrase concise qui décrit complètement l'étendue de la matière que la sous-classe est censée couvrir. Les renvois ne doivent pas apparaître avec le titre "visible à l'écran" s'ils figurent de manière plus détaillée ailleurs dans le format de définition. Cette restriction n'interdit cependant pas l'affichage d'indications importantes (telles que les notes de priorité) dans d'autres formats qui utilisent le titre de la sous-classe (schémas de classement par exemple).	
Définition de la sous-classe	Description détaillée de la matière expressément prévue par la sous-classe (c'est-à-dire étendue de la matière couverte par les titres figurant dans le schéma de la sous-classe), que le titre de la sous-classe indique en termes généraux. La définition de la sous-classe doit être d'une structure aussi simple que possible et éviter la multiplicité des niveaux hiérarchiques et des subdivisions numérotées. Des en-têtes explicatifs sont souhaitables. Si des subdivisions numérotées sont créées, on utilisera par convention la séquence standard : lettre majuscule, chiffre arabe, lettre minuscule, chiffre romain minuscule (A., 1., a., i.). Aucun renvoi de type symbole de classement vers d'autres sous-classes ne doit figurer ici.  Lorsqu'une indication générale concernant la catégorie particulière d'endroit de classement a lieu de figurer dans cette partie, elle doit précéder les éléments de définition détaillés qui lui sont associés. Cette règle s'applique pour toutes les catégories particulières d'endroits de classement (par exemple endroit général, endroit axé sur la méthode) qui entrent dans le domaine couvert par le titre de la sous-classe.  Le champ couvert peut être défini en partie "négativement" (cette sous-classe ne couvre pas), mais il faut toujours indiquer positivement quelle matière la sous-classe couvre effectivement. Lorsqu'un renvoi est nécessaire pour expliquer de manière complète les endroits où il convient de ranger la matière exclue par un énoncé de définition négatif, il doit figurer dans la partie "Démarcation et situation hiérarchique par rapport à d'autres sous-classes" ou dans la partie consacrée aux renvois. Les mentions éventuellement portées dans l'une ou l'autre de ces parties doivent préciser clairement et positivement le ou les endroits de la classification qui couvrent toute matière exclue d'une sous-classe par "définition négative".	

FORMAT DE DÉFINITION DES SOUS-CLASSES DE LA CIB		
FORMAT DE DÉFINITION DE SOUS-CLASSE	DESCRIPTION	
Notes explicatives et graphiques	Cette partie n'aura pas lieu d'être pour de nombreuses sous-classes. On aura recours à des notes explicatives <b>seulement</b> si cela est nécessaire pour préciser ou prendre en compte des situations particulières pour la définition de la sous-classe. Normalement il s'agira de questions complexes que les éléments de définition de la sous-classe ne permettent pas de traiter complètement sans risque de mauvaise orientation ou de confusion pour l'utilisateur.  Une note explicative, si elle est nécessaire, doit consister en indications qui limitent la portée, clarifient le sens ou complètent par d'autres précisions un terme ou un concept particulier figurant dans la définition de la sous-classe.  Le cas échéant, une représentation graphique utile peut également figurer dans cette partie, sauf lorsqu'elle est déjà explicitement présente dans le texte de définition ou le titre de la sous-classe (formule chimique par exemple). Si une représentation graphique est incorporée, elle doit clarifier ou limiter une notion complexe figurant dans la définition, ou en représenter la structure typique.  Lorsque cette partie est utilisée, elle doit précéder tous les renvois vers d'autres sous-classes, de façon à ce que l'utilisateur puisse comprendre le sens exact de tout énoncé ainsi "élucidé" car il est essentiel de comprendre parfaitement tous les éléments de la définition pour déterminer les rapports avec d'autres endroits de la classification.	
Démarcation et situation hiérarchique par rapport à d'autres sous-classes	Cette partie n'aura sans doute pas lieu d'être pour de nombreuses sous-classes. Toutefois, sa présence est essentielle chaque fois qu'une bonne compréhension du champ couvert par la sous-classe exige de préciser les rapports entre plusieurs sous-classes connexes.  Cette partie, lorsqu'elle est nécessaire, doit expliciter complètement les relations entre la sous-classe définie et les sous-classes qui peuvent avoir une incidence significative sur le domaine qu'elle couvre. Doivent être indiqués : 1) les distinctions ou les similitudes entre ces sous-classes (c'est-à-dire les "lignes de démarcation" de sous-classe) et/ou 2) le rapport de priorité entre elles lorsque les domaines couverts se chevauchent.  Lorsqu'une matière qui serait normalement couverte par le titre et la définition de la sous-classe doit néanmoins être rangée dans une autre sous-classe, il faut l'indiquer ici. Les cas de ce type sont indiqués par des renvois de limitation ou des renvois de priorité dans le schéma proprement dit.	

FORMAT DE DÉFINITION DE SOUS-CLASSE	DESCRIPTION
Renvois vers d'autres sous-classes	Cette partie est essentielle parce que tous les renvois indiqués ici le sont sous leur forme la plus complète. Néanmoins, les personnes chargées du classement doivent toujours donner ces indications de manière générale dans les titres de sous-classe figurant dans leurs schémas. Cela doit être fait de façon à indiquer clairement à l'utilisateur quels renvois sont associés au titre. Les indications de renvoi éventuellement présentes dans le schéma devront, par nécessité, être moins complètes, et visualisables sous une forme plus discrète (par exemple en représentation tronquée, avec option de suppression de l'affichage à l'écran), que dans leur version intégrale.
	Les renvois qu'il convient de faire figurer ici doivent préciser les sous-classes pertinentes, y compris les groupes ou ensembles de groupes à l'intérieur de celles-ci, qui ont un rapport avec la technique de la sous-classe faisant l'objet de la définition. Les symboles de classement de la sous-classe ou des groupes concernés sont obligatoirement indiqués La partie explicative du renvoi doit toujours préciser quelle matière est appropriée pour l'endroit cité et peut comporter un bref énoncé expliquant les différences entre la sous-classe qui fait l'objet de la définition et l'endroit vers lequel il est fait renvoi.  Les renvois figurant ici ne doivent pas avoir pour objectif premier de limiter le domaine couvert par la sous-classe, mais de fournir une orientation générale à l'utilisateur.  Dans les sous-classes comportant une longue liste de renvois, il pourra être utile pour l'utilisateur de subdiviser ces renvois en catégories spéciales appropriées (par exemple pour la fabrication de fermetures, autres types de fermetures).  Les renvois figurant ici ne doivent pas figurer dans le schéma proprement dit.
Glossaire	On donnera ici la définition d'un ou de plusieurs termes ou libellés importants figurant dans le titre ou la définition de la sous-classe, ou dans le titre ou la définition de ses groupes, qui sont à prendre dans un sens plus précis ou plus restreint dans leur acception courante. Les termes ou expressions qui sont définis doivent être d'une importance particulière pour la matière couverte par la sous-classe et ils apparaîtront clairement dans le texte comme faisant l'objet d'une définition (surbrillance).

FORMAT DE DÉFINITION DES GROUPES DE LA CIB		
FORMAT DE DÉFINITION DE GROUPE	DESCRIPTION	
Titre du groupe	Pour assurer la concordance, sur le plan du champ couvert, entre le titre et la définition d'un groupe, le titre du groupe est inclus dans le format de définition, ou rendu visualisable d'une autre manière pour l'utilisateur, avec les autres éléments de définition.  Le titre d'un groupe consiste en une phrase concise qui décrit complètement l'étendue de la matière que le groupe est censé couvrir, compte tenu du titre de sa sous-classe et, le cas échéant, des titres des groupes dont il dépend. Si possible, le titre d'un groupe doit définir le champ couvert de manière positive, en énonçant le domaine que le groupe est censé couvrir et non en indiquant les symboles d'autres groupes qui couvrent la matière non couverte par lui.	
Définition du groupe	Description détaillée de la matière expressément prévue et que le titre du groupe indique en termes plus généraux. La définition du groupe doit être d'une structure aussi simple que possible et comporter un préambule précisant a) la sous-classe du groupe, s'il s'agit d'un groupe principal, ou b) le groupe qui, dans le schéma, lui est hiérarchiquement immédiatement supérieur. Si des subdivisions numérotées sont créées, on utilisera par convention la séquence standard : lettre majuscule, chiffre arabe, lettre minuscule, chiffre romain minuscule (A., 1., a., i.). Aucun renvoi par symbole de classement vers d'autres sous-classes ou groupes ne doit figurer dans le texte de la définition ailleurs que dans le préambule. Le champ couvert peut être défini en partie "négativement" (ce groupe ne couvre pas) mais il faut toujours <b>indiquer positivement</b> quelle matière le groupe et les groupes qui lui sont subordonnés prévoient expressément. Lorsqu'un renvoi est nécessaire pour expliquer de manière complète les endroits où il convient de ranger la matière exclue par un énoncé de définition négatif, il doit figurer dans la partie "Démarcation et situation hiérarchique par rapport à d'autres sous-classes" ou dans la partie du format qui est consacrée aux renvois. Les mentions éventuellement portées dans cette partie <b>doivent</b> préciser clairement et positivement le ou les endroits de la classification qui couvrent toute matière exclue d'un groupe par "définition négative".	
Notes explicatives et graphiques	Cette partie n'aura probablement pas lieu d'être pour de nombreux groupes. On aura recours à des notes explicatives <b>seulement</b> si cela est nécessaire pour préciser ou prendre en compte des situations particulières en rapport pour la définition du groupe. Normalement il s'agira de questions complexes que les éléments de définition du groupe ne permettent pas de traiter complètement sans risque de mauvaise orientation ou de confusion pour l'utilisateur. Une note explicative, si elle est nécessaire, doit consister en indications qui limitent la portée, clarifient le sens ou complètent par d'autres précisions un terme ou un concept particulier figurant dans la définition du groupe.	

FORMAT DE DÉFINITION DES GROUPES DE LA CIB		
FORMAT DE DÉFINITION DE GROUPE	DESCRIPTION	
	Le cas échéant, une représentation graphique utile peut également figurer dans cette partie, sauf lorsqu'elle est déjà explicitement présente dans le texte de définition ou le titre du groupe (formule chimique par exemple). Si une représentation graphique est incorporée, elle doit clarifier ou limiter une notion complexe figurant dans la définition, ou en représenter la structure typique.  Lorsque cette partie est utilisée, elle doit précéder tous les renvois vers d'autres groupes, de façon à ce que l'utilisateur puisse comprendre le sens exact de tout énoncé ainsi "élucidé", car il est essentiel de comprendre parfaitement tous les éléments de la définition pour déterminer les rapports avec d'autres endroits de la classification.	
Démarcation et situation hiérarchique par rapport à d'autres groupes	La présence de cette partie est essentielle chaque fois qu'une bonne compréhension du champ couvert par un groupe exige de préciser les rapports entre plusieurs groupes connexes. Elle sera probablement nécessaire pour beaucoup de groupes non disposés selon un ordre de priorité.  Cette partie, lorsqu'elle est nécessaire, doit expliciter complètement les relations entre le groupe défini et les groupes pouvant avoir une incidence significative sur le domaine qu'il couvre. Doivent être indiqués : 1) les distinctions ou les similitudes entre ces groupes et/ou 2) le rapport de priorité entre eux lorsque les domaines couverts se chevauchent.  Lorsqu'une matière qui serait normalement couverte par le titre et la définition du groupe doit néanmoins être rangée dans un autre groupe, il faut l'indiquer ici. Les cas de ce type sont indiqués par des renvois de limitation ou des renvois de priorité dans le schéma proprement dit.	
Renvois vers d'autres groupes	Cette partie est essentielle parce que tous les renvois indiqués ici le sont sous leur forme la plus complète. Néanmoins, les personnes chargées du classement doivent toujours donner ces indications de manière générale dans les titres de groupes figurant dans leurs schémas. Cela doit être fait de façon à indiquer clairement à l'utilisateur quels renvois sont associés au titre. Les indications de renvoi éventuellement présentes dans le schéma devront, par nécessité, être moins complètes, et visualisables sous une forme plus discrète (par exemple en représentation tronquée, avec option de suppression de l'affichage à l'écran), que dans leur version intégrale. Le jeu de renvois qu'il convient de faire figurer ici doit préciser les groupes pertinents qui ont un rapport avec la technique du groupe faisant l'objet de la définition. Les symboles de classement de la sous-classe ou des groupes concernés sont obligatoirement indiqués. La partie explicative du renvoi doit toujours préciser quelle matière est appropriée pour l'endroit cité et peut comporter un bref énoncé expliquant les différences entre le groupe qui fait l'objet de la définition et l'endroit vers lequel il est fait renvoi.	

## IPC/REF/4/4 Annexe III, page 6

FORMAT DE DÉFINITION DES GROUPES DE LA CIB		
FORMAT DE DÉFINITION DE GROUPE	DESCRIPTION	
	Les renvois figurant ici ne doivent pas avoir pour objectif premier de limiter le domaine couvert par le groupe, mais de fournir une orientation générale à l'utilisateur.  Dans les groupes comportant une longue liste de renvois, il pourra être utile pour l'utilisateur de subdiviser ces renvois en catégories spéciales appropriées (par exemple pour la fabrication de fermetures, autres types de fermetures).  Les renvois figurant ici ne doivent pas figurer dans le schéma proprement dit.	

[L'annexe IV suit]